

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-35 Budget Eau – Demande de financement à l'Agence de l'Eau - Florimont

Rapporteur : Thierry MARCJAN

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et de Corse aide à réduire les prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Les travaux d'économies d'eau potable entrent dans ce cadre. Remplacer les conduites vétustes, génératrices de fuites, vise à réduire les pertes d'eau et à économiser la ressource.

Ainsi la CCST propose le renouvellement des conduites d'eau potable de la route de Courcelles à Florimont.

Les travaux consistent en la pose de 650ml de conduites DN 100mm et la reprise de 30 branchements individuels.

Ils seront réalisés selon les principes de la Charte de Qualité nationale des réseaux d'eau potable et mutualisés avec l'assainissement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT	
Travaux (réseaux)	250 000,00 €	AERMC (50% max) estimées	125 000,00 €
		État DETR 2022 (22%) accordées	55 000,00 €
		Autofinancement	70 000,00 €
Total dépenses	250 000,00 €	Total recettes	250 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter l'opération de renouvellement AEP à Florimont, estimée à 250 000€,
- de réaliser cette opération selon les principes de la Charte de Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte nationale des réseaux d'eau potable,
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel,
- de solliciter l'aide financière à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de Corse, pour un montant de 125 000 euros.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

JEUDI 13 AVR. 2023

